

Réunion du conseil municipal du 9 Septembre 2014

Absent excusé : Ulsas Alexandre donne procuration à Pierre Vallat

Information de début de séance :

Mme Marie Odile Dirand a présenté sa démission par lettre recommandée en date du 1^{er} sept 2014.

En préambule, le maire montre quelques photos du fleurissement réalisé par la commission communale et de maisons, lieux du village fleuris par les habitants.

Il remercie toutes les personnes qui contribuent à l'embellissement du village, membres de la commission fleurissement et particuliers qui rendent leur secteur agréable.

La philosophie du conseil municipal en matière de gestion communale peut s'appuyer sur une citation de Dan Millan :

« Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau et non pas pour se battre contre l'ancien ».

Mais aussi sur celle de Victor Hugo : « rien n'arrête le mouvement quand le temps est venu »

1) Informations du maire et points sur les travaux et réalisations faits de juin à août 2014

Il rappelle les règles à respecter pour le voisinage consignées dans le compte-rendu du conseil municipal du 19 juin 2014.

Par rapport à « une lettre ouverte au maire » distribuée dans le village fin août : le maire réfute toutes les accusations et les contre-vérités portées à son encontre, qui figurent dans ce courrier.

Il informe le conseil que la rédactrice de cette lettre a déposé plainte au procureur de la république contre le maire pour diffamation.

Il estime pour sa part que les Brebottais le connaissent bien et qu'ils sauront faire la part des choses.

Il rappelle que l'ambition du conseil municipal pour Brebotte a été clairement définie dans le programme, que l'équipe en place, a présenté en mars 2014.

Les investissements humains et financiers seront au service des habitants et s'inscriront en direction de 4 objectifs complémentaires :

- 1, Rendre le village propre et attrayant
- 2, Être attentif et actif en ce qui concerne l'école et les services à apporter aux parents, aux personnes âgées et créer du lien social
- 3, Mettre en place des bâtiments communaux dignes des habitants de la commune ; Mairie, École et Église.
4. Aider à développer des activités économiques, comme l'agriculture, l'artisanat, le commerce, le tourisme vert, patrimonial et culturel.

Informations sur les actions et travaux effectués depuis le 19 juin :

- Lien avec les affouagistes et répartition des 56 stères de bois de chauffage
- Drainage du plateau de sport
- Pose de panneaux pour deux nouvelles rues
- Pose d'une barrière séparant la cour de l'école et le parc à voitures du logement
- Déblaiement du garage de l'école, de la dalle sanitaires et mise en place de la laine de verre
- Réalisation de 3 nouveaux passages piétons
- Délimitation du passage piétonnier reliant la place du moulin à la place de l'école en concertation avec le conseil général.
- Délimitation des emplacements voitures et de l'emplacement du bus sur la place du moulin

- La salle de classe a été entièrement refaite du sol au plafond. **Les élèves auront prochainement de nouvelles tables et chaises.**

Tout le contenu de la salle de classe a été déménagé puis réaménagé.

Le vice-président du RPI a passé de nombreuses journées à tout ce travail avec l'aide de bénévoles.

- Le maire rappelle que les élus ont fait don à la commune des indemnités auxquelles ils pouvaient prétendre. Ils donnent aussi beaucoup de leur temps.

Leur travail bénévole au profit de la commune est appréciable et concourt à renforcer le budget de la commune.

Il demande aux élus de rester concentré sur les tâches de gestion de la commune.

2. Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2014

Il est adopté à l'unanimité

3 . Point sur la rentrée scolaire

La rentrée des classes a été bien préparée, elle s'est globalement bien passée dans le cadre des nouveaux horaires liés aux nouveaux rythmes scolaires incluant le mercredi matin. Dans l'immédiat des activités périscolaires sont compliquées à mettre en place, mais les responsables du R P I y travaillent.

Le plan de circulation du bus scolaire pour Brebotte a été modifié.

Le contrat de transport a été renégocié favorablement au niveau des coûts et de la qualité du bus avec une autre société de transport.

Globalement pour le R P I, le budget de rénovation et d'achat de mobilier scolaire est de l'ordre de 19 000€ (pour Brebotte et deux autres classes.

Présence d'une stagiaire GRETA gratuit mais à encadrer par l'enseignant

Un règlement du bus mis en place et voté pour bien cerner les responsabilités de l'accompagnatrice

Une harmonisation des logiciels pour les 5 écoles a été effectuée et une renégociation des contrats tél et internet est à l'étude avec comme objectif une offre globale.

Une définition des tâches confiées aux salariés du R P I sera mise au point et une feuille de route du RPI sera définie (statuts, infrastructures, services à l'enfant...)

Le R P I compte à ce jour 119 élèves.

72 élèves sont inscrits pour prendre le bus
Le budget du RPI est pour l'année scolaire 2014 / 2015 de 185'000 Euros
Le coût de la scolarité par an/enfant est de 1'134 Euros.

La municipalité s'est chargée de réaliser et de financer les achats de blocs de lumière et de rideaux pour l'école. Une barrière avec portillon rend maintenant le logement totalement indépendant de l'école. Les travaux de création d'un parc à voitures pour compléter ce dispositif a pris du retard mais sera réalisé très prochainement.

Deux jeunes ont apporté leur pierre au bénévolat. Léa et Thomas ont repeint l'abri bus. Merci à eux.

4, Travaux à engager pour la nouvelle mairie, pour l'entretien des chemins communaux et des places, pour un parking (église, salle, mairie)

Les différents travaux ci-dessous s'inscrivent dans le budget communal voté en avril dernier à hauteur de 69 000€ d'investissements.

Dépenses engagées par l'ancienne municipalité : 31 000€
Dépenses engagées par la municipalité actuelle : 8 900€

Nouvelle Mairie

Concernant la nouvelle mairie les élus acceptent à l'unanimité d'engager pour la nouvelle mairie : 6886 € pour les travaux de chape et carrelage confiés à l'entreprise De Stéphano, 2529 € pour la réalisation de plafonds suspendus confiée à l'entreprise Euvrard et 2000 € pour achat de fourniture pour du travail qui sera effectué par des bénévoles. Soit au total 11 415 €

Une nouvelle phase de travaux faits par des bénévoles débutera en septembre 2014.

Pour les travaux à réaliser par les entreprises la municipalité attendra d'avoir notification de la subvention du sénateur.

Entretien des chemins communaux et des places

À l'unanimité, le conseil municipal a accepté de réaliser des travaux de réparation et d'entretien sur la place de l'école, la place du moulin et le chemin du cimetière. Ces travaux seront confiés à l'entreprise Monnier sur des devis qui s'élèvent à 7602 €

Parking à voitures (église, salle, mairie)

À l'unanimité, les élus donnent leur accord pour réaliser les travaux de parking destiné à l'église, la salle polyvalente et la nouvelle mairie. Les travaux seront confiés à l'entreprise Hartmann pour un montant qui ne devrait pas dépasser **14 900 € HT.**

Dossiers à préparer pour 2015

1, Trottoir à réaliser entre la place du moulin et la place de l'école.

2, Voie piétonnière du 11 rue de l'écrevisse au café du canal.

Le conseil invitera pour parler de ces dossiers le député Monsieur Meslot le vendredi 17 octobre 2014.

Adopté

5 , Fond de concours à la CCST

Ce fond correspond à une aide de 1000€ pour le fonctionnement de la mairie. Les élus à l'unanimité donnent leur accord pour demander cette aide.

6. Modification du réseau d'eau rue des Chênes

Le conseil donne son accord pour la création d'une commission urbanisme pour étudier les certificats d'urbanisme et les permis de construire.

Plusieurs certificats d'urbanisme vont être demandés sur des parcelles situées rue des chênes dont le réseau d'eau potable public et les écoulements doivent être étudiés pour définir un véritable projet d'aménagement sur ce secteur.

À l'unanimité le conseil a accepté que cette commission soit constituée des personnes suivantes : Roland Roueche, Michel Simon, Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud et Cyril Stehlin.

7. Refus de transfert de compétence à la CCST

Plusieurs délibérations et arrêtés ont été pris à l'unanimité :

- Refus de transférer à la CCST la compétence carte communale
- Refus de transférer à la CCST les compétences en matière de police municipale sur la circulation, le stationnement, et la voirie, en ce qui concerne le stationnement de taxi, sur sécurité bâtiment publics, immeubles collectifs et édifices menaçants de ruine
- Délibération qui autorise les entreprises à mettre en place le ponton et la voie piétonne sur le territoire de la commune.

8, Décision à prendre au sujet du maintien de la convention avec les gardes nature ou d'une nouvelle convention passée avec la CCST pour l'adhésion à la police intercommunale.

Divers éléments ont été débattus dont ;

- 18 communes de la CCST font partie de la police intercommunale.
- Le coût financier est de 5,40 € par habitant.
- Cette notion de Police intercommunale, la même pour toutes les communes apparaît positive
- Cette police semble mieux convenir en matière sécuritaire, elle a l'expérience de situations difficiles et peut nous aider en matière de délits routiers, d'incivilités etc..

Les élus ont décidé à l'unanimité de résilier la convention avec les gardes nature et de passer une nouvelle convention avec la police intercommunale de la CCST. à compter du 1^{er} janvier 2015.

9, Subventions aux associations et décision du conseil par rapport à l'Adapei.

Le maire, n'a pas pris part à ce point de l'ordre du jour, c'est le deuxième adjoint qui a mené le débat.

Concernant l'association culturelle Vivre Ensemble, la proposition faite par les adjoints a été adoptée à l'unanimité des membres votants, 8 voix pour.

La proposition était la suivante : on ne change rien cette année par rapport au budget 2013, nous proposons simplement de modifier la répartition entre la bibliothèque et l'association pour 2014.

En 2013 la situation était la suivante : 800€ sur ligne bibliothèque municipale et 200 € pour Vivre Ensemble.

En 2014 le choix suivant a été fait par les élus ; 400€ sur la ligne budgétaire de la bibliothèque municipale figurant dans le budget municipal et 600€ de subvention pour l'association culturelle Vivre Ensemble.

Le maire a repris sa fonction pour traiter les points suivants.

Adapei : opération brioches

La traditionnelle opération Brioche se déroulera du 8 au 11 octobre. Le conseil estime qu'il n'est pas dans ses fonctions de vendre des brioches. Néanmoins, il convient de rédiger une note aux habitants avec bon de commande de brioches.

Des élus prendront en charge la répartition des brioches commandées. La municipalité est disposée à étudier l'attribution d'une subvention à l'Adapei.

10. Convention entretien des lampes de rue

Les élus à l'unanimité ont décidé de passer une convention d'une durée de 3 ans avec la société Lumietec de Grandvillars.

11. Comité de pilotage « Natura 2000 »

Est désigné comme membre titulaire Pierre Vallat et comme membre suppléant Roland Roueche.

12. Affouage à percevoir

Deux affouagistes l'un pour 9 stères l'autre pour 17 stères seront invités à payer la redevance correspondante.

13. Horaire de travail de l'agent de sécurité scolaire

Suite à la mise en place des horaires liés aux nouveaux rythmes scolaires, le mercredi matin doit être ajouté au travail de l'agent de sécurité.

Adopté à l'unanimité.

14. Communications et questions diverses

- CCAS et fêtes de fin d'année : réunion à prévoir en octobre
- Elections sénatoriales 28 septembre 2014
- Remerciements aux élus qui ont tous participé activement à l'organisation du spectacle de juillet 2014 qui valorise notre commune.
- Remerciement aux personnes solidaires qui ont travaillé à deux journées à aider un de leur voisin.

Questions diverses :

- Une réunion publique devra être organisée sur la fibre optique.
- Site Internet communal doit être opérationnel d'ici la fin de l'année 2014.